

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du
Conseil Municipal au
Conseil
d'Administration de
l'Association des Amis
du Jumelage
Saint-Germain /
Konstancin**

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

N° DE DOSSIER : 08 C 03 i

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / KONSTANCIN

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal nomme des représentants dans diverses commissions spécifiques à la vie Saint-Germanoise ou dans divers organismes en fonction de dispositions législatives ou réglementaires.

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes.... ».

Il est proposé au Conseil Municipal, la composition suivante pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage Saint-Germain / Konstancin :

- Madame Christine USQUIN, Monsieur Paul CHARREAU, Monsieur Fabrice RAVEL, Monsieur Pascal FAVREAU, Madame Béatrice BRUNEAU-LATOUCHE, Madame Blandine RHONÉ.

Monsieur le Maire est membre de droit et Président d'Honneur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Madame Christine USQUIN, Monsieur Paul CHARREAU, Monsieur Fabrice RAVEL, Monsieur Pascal FAVREAU, Madame Béatrice BRUNEAU-LATOUCHE, Madame Blandine RHONÉ

pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage Saint-Germain / Konstancin.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY

Maire de Saint-Germain-en-Laye